

COMMUNIQUÉ *Pour diffusion immédiate*

Fonds culturels 21-23 MRC de Nicolet-Yamaska et MRC de Bécancour: Une enveloppe spéciale de 10 000 \$ s'ajoute cette année.

Nicolet, 30 mai 2022 – Une nouveauté s'ajoute cette année au Fonds culturel 21-23 des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour : Une enveloppe spéciale d'un maximum de 10 000 \$, ou 70 % des dépenses admissibles, est maintenant disponible afin d'encourager les promoteurs de projets et les artistes à travailler sur des projets touchants le territoire des deux MRC.

Ce montant supplémentaire ne remplace pas l'enveloppe régulière de 2000 \$ par projets, mais s'additionne à celle-ci, sous certaines conditions d'admissibilité. En effet, les projets ponctuels en arts, en patrimoine et en histoire devront intégrer un minimum de cinq municipalités par MRC. Pour plus de détails, voir les sites Web des deux MRC.

« C'est une excellente initiative qui rapproche nos deux MRC. Le Fonds culturel fut le premier projet des deux MRC en 2016. Et il a prouvé l'intérêt des efforts communs, à la fois pour le milieu culturel et pour le développement de nos deux territoires », affirme avec enthousiasme le préfet de la MRC de Bécancour Mario Lyonnais.

« Cette proposition est cohérente avec l'idée d'une éventuelle politique culturelle commune entre nos deux MRC qui serait de mettre en lumière ce qui nous rassemble, mais également ce qui nous distingue » ajoute la préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska, Geneviève Dubois.

« C'est une nouvelle formule que nous testons cette année. Si la réponse est bonne et qu'un projet d'envergure se développe dans les deux MRC en même temps, nous reviendrons certainement avec ce type d'enveloppe » ont affirmé à l'unisson les deux préfets.

Il est important de noter que la date de tombée est le 14 septembre prochain et que le fond régulier de 2000 \$, ou 70 % des dépenses admissibles, est toujours en vigueur. Rappelons qu'il vise à soutenir les initiatives culturelles dans Nicolet-Yamaska et Bécancour et encourager la médiation culturelle.

Tous les détails concernant le Fonds culturel 2021-2023, enveloppes régulière et exceptionnelle, sont disponibles sur le site Internet de la MRC de Nicolet-Yamaska au <https://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca/fr/services-aux-citoyens-et-aux-municipalites/culture-et-patrimoine> ou celui de la MRC de Bécancour au www.mrcbecancour.qc.ca/services-aux-citoyens/developpement-culturel/fonds-culturel

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Marthe Taillon, agente de développement culturel pour les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour au 819 519-2997, poste 2235 (Nicolet), et au 819 298-3300, poste 258 (Gentilly) ou par courriel à m.taillon@mrcny.qc.ca.

- 30 -

Source :

François Fournier

Conseiller communication MRC de Nicolet-Yamaska 819 519-2997 poste 2256

f.fournier@mrcny.qc.ca

